

## Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

### Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

#### Dispositions :

##### Réglementation

Les enseignements, les examens et les stages du DFASM sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime du deuxième cycle des études médicales et de l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

##### Examens

La vérification des aptitudes et des connaissances donne lieu à deux sessions d'examens par an ; la présence aux Travaux dirigés et/ou Travaux Pratiques donne lieu à une évaluation (présence, oral, compte-rendu...) sous la forme de contrôle continu.

Les résultats résultent d'une pondération entre les résultats obtenus, d'une part au contrôle continu, d'autre part à l'examen terminal.

Le contrôle continu ne peut faire l'objet d'une session de rattrapage. Seul l'examen terminal peut être repassé.

##### Assiduité

La présence **aux séminaires ainsi qu'aux stages hospitaliers** est obligatoire.

Toute absence aux séminaires doit être justifiée par un motif valable (maladie, convocation officielle...) dans les 48 heures à la Scolarité du deuxième cycle.

## Stages et gardes

### *Obligations réglementaires*

Les étudiants doivent accomplir durant les trois années (36 mois) du DFASM :

36 mois de stages hospitaliers, compte-tenu des congés annuels et du congé sans solde précédant l'examen classant national (ECNi).

- 25 gardes (**DFASM 3 – date butoir fin du 4<sup>ème</sup> stage – fin avril**)

Chaque étudiant doit effectuer pendant le DFASM, un stage de Médecine Générale, un stage dans un service de chirurgie et un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.

Un étudiant affecté pour un stage hospitalier dans un service comportant des gardes doit participer à ces gardes même s'il a déjà effectué le nombre minimum imposé de gardes.

### *Livret de stages*

Un livret de stage est distribué à chaque étudiant dès le DFASM1. Ce livret sera conservé par l'étudiant pendant tout le DFASM. Il sera demandé aux étudiants par les chefs de services/référents pédagogiques lors de chaque évaluation de fin de stage.

Les étudiants devront faire parvenir **par mail obligatoirement une copie du livret de stage**, à l'issue de chaque stage à la scolarité.

**Ce livret sera indispensable** pour la validation de fin de DFASM et devra être présenté **impérativement au plus tard le 30 avril de chaque année** pour les DFASM 3.

### *Evaluation*

Chaque stage hospitalier donne lieu à une évaluation reposant sur les items précisés dans le livret de stage.

En cas de non validation du stage, un stage de rattrapage d'une durée minimum d'un mois devra être effectué dans le même service et évalué selon les mêmes modalités que celles mentionnées ci-dessus.

## Notes et résultats

Après l'examen de 1<sup>ère</sup> session, les responsables d'UE effectuent les corrections, puis les notes sont diffusées aux étudiants pour information. Le jury de 1<sup>ère</sup> session se réunira en fin d'année afin de valider les résultats déjà diffusés. En aucun cas, il ne procédera à des modifications de notes. Toute note <10/20 imposera de passer la 2<sup>ème</sup> session (session de rattrapage) pour la ou les UE concernées.

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> session d'examens, les notes ne seront pas communiquées avant le jury. Les notes sont étudiées au cours d'une réunion du jury qui analysera les résultats globaux de l'année et la cohérence du parcours de chaque étudiant afin de déterminer le passage ou non dans l'année supérieure.

Les étudiants disposent d'un délai de 8 Jours après parution des résultats sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour demander accès à leur copie. Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause de celle-ci ou du résultat final de l'examen.

Passé ce délai toute demande de duplicata de copie sera rejetée.

Les résultats définitifs seront prononcés par le jury à l'issue de chaque session d'examen.

## Jury

Le Président de l'Université nomme le jury sur proposition du directeur de l'UFR de Santé.

En cas d'empêchement majeur de l'un d'entre eux, le jour de la délibération, il devra se faire représenter par un enseignant titulaire qui a participé à l'enseignement du module. La présidence sera assurée par le Doyen de la Faculté ou son représentant. Le Jury a seul le pouvoir lors de chaque délibération d'arrêter **définitivement les résultats**. L'admission, le statut AJAC et l'ajournement sont prononcés par le jury.

La décision du jury est collégiale et souveraine.

## Nombre d'inscriptions :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

## Validation du DFASM :

### *Année d'étude*

La validation de l'année d'études est obtenue en application des règles suivantes :

L'étudiant doit :

- s'être présenté à l'ensemble des épreuves.
- avoir participé aux séminaires.
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chaque UE.
- avoir validé l'ensemble des stages obligatoires.

Les étudiants ajournés à la 1<sup>ère</sup> session avec une ou des notes inférieures à 10/20 doivent présenter à la 2<sup>ème</sup> session toutes les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la note de 10/20 à la 1<sup>ère</sup> session.

Seuls les étudiants de DFASM1 ayant validé l'ensemble des UE sauf **Une** peuvent être déclarés « **A**Journés **A**utorisés à **C**ontinuer (AJAC). Dans ce cas, ils pourront s'inscrire en DFASM2 avec une et une seule UE de retard.

Les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE de leur année d'étude devront redoubler. En cas de redoublement, les étudiants devront effectuer de nouveau les 12 mois de stage correspondant à l'année.

### *Validation du DFASM*

L'admission au DFASM est obtenue si l'étudiant :

A obtenu 120 ECTS (DFASM1, DFASM2, DFASM3)

**ET**

A validé l'ensemble des stages et gardes qui sont obligatoires.

## Organisation des enseignements et des examens du DFASM :

### DFASM1

#### - Enseignements :

PREMIER SEMESTRE				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE8- Circulation-Métabolismes	8	60	155 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE 11a - urgences	4	30	75 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE13- Stages	2.5			Evaluation fin de stage

DEUXIEME SEMESTRE				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE6- Maladies transmissibles- Risques sanitaires-Santé au travail	8	60	105 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE7- Inflammation-Immunopatho- Poumon-Sang	8	60	105 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE13- Stages	2.5			Evaluation fin de stage

Enseignements annuels				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE12-Formation générale à la Recherche	3	28	90 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES
UE libres (1 sur 4)				
Anglais	4	20	-	Contrôle continu - présence
ECG	4	20	-	Contrôle continu - présence
Echoscopie (ultra son)	4	20	-	Contrôle continu - présence
Ethique et décision en pratique clinique	4	20	60 mn	Contrôle continu : 40% - présence Contrôle terminal : 60% - écrit
Physiologie Humaine Avancée	4	20	60 mn	Contrôle continu : 16.7% - présence Contrôle terminal : 83.3% - écrit
Télé médecine	4	20	-	Contrôle continu - projet
Vaccination	4	20	-	Contrôle continu - présence
UE master 1		40		Selon les modalités du Master

#### - Stages hospitaliers et ambulatoire

Les étudiants de première année de formation approfondie en sciences médicales doivent effectuer 3 stages (entre 6 à 8 semaines à temps complet) et 1 stage d'été (6 semaines à temps complet), soit 28 semaines de stage à temps plein réparties sur 4 périodes définies en début d'année.

## DFASM2

## - Enseignements :

PREMIER SEMESTRE				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE2- de la conception à la naissance...	8	85	135 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE 11b - urgences	4	30	75 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE13- Stages	2.5			Evaluation fin de stage

DEUXIEME SEMESTRE				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE3- Maturation-Vulnérabilité...	8	60	105 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE4- Perception-Système nerveux- revêtement cutané	8	60	105 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE9- Cancéro-Onco	8	60	105 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE13- Stages	2.5			Evaluation fin de stage

Enseignements annuels				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE12-Formation générale à la Recherche	3	28	180 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES
UE libres (1 sur 6)				
ECG	4	20	-	Contrôle continu - présence
Patients Scopés	4	20	-	Contrôle continu - présence
Physiologie Humaine Avancée	4	20	60 mn	Contrôle continu : 16.7% - présence Contrôle terminal : 83.3% - écrit
Situations sanitaires exceptionnelles	4	20	-	Contrôle continu : 50% (présence) + 50% (écrit)
Télé médecine 1	4	20	-	Contrôle continu - projet
Télé médecine 2	4	20	-	Contrôle continu - projet
Tutorat	4	20	-	Contrôle continu
Vaccination	4	20	-	Contrôle continu - présence
UE master 1		40		Selon les modalités du Master

Des oraux dans le cadre des « **ECOS** » **examens cliniques par Objectifs Structurés** seront organisés au début de la 2<sup>ème</sup> séquence au second semestre. Ces ECOS sont obligatoires et donneront lieu à une note et un résultat par étudiant.

## - Stages hospitaliers et ambulatoire

Les étudiants de deuxième année de formation approfondie en sciences médicales doivent effectuer 2 stages (entre 10 à 8 semaines à temps complet) et 1 stage d'été (6 semaines à temps complet), soit 24 semaines de stage à temps plein réparties sur 3 périodes définies en début d'année.

**DFASM3****- Enseignements :**

<b>Enseignements annuels</b>				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE 5 – Handicap – Vieillessement – Dépendance – Douleur – Soins Palliatifs - Accompagnement	8	58	90 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE10 - le bon usage du médicament.	8	28	60 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE12-Formation générale à la Recherche		20		
UE13- Stages	6			Evaluation fin de stage
Oral Examen Clinique de Synthèse			60 mn	Session 1 : Oral Session 2 : Oral

**Examen non validant G4 :**

La présence est recommandée pendant cet examen qui se déroule sur une journée en décembre.  
La note obtenue sera prise en compte au moment du jury de session 1.

**- Stages hospitaliers et ambulatoire**

Les étudiants de troisième année de formation approfondie en sciences médicales doivent effectuer 4 stages (entre 6 à 9 semaines à mi-temps) et 1 stage d'été (10 semaines à temps complet), soit 25 semaines de stage à temps plein réparties sur 5 périodes définies en début d'année.